



*Proche,
Efficace,
Solidaire ...*

SYNDICAT CGT

Du Conseil départemental 87

11, rue François CHENIEUX

87000 LIMOGES

Tél : 05 44 00 11 95 – Port : 06 18 08 13 93

Courriel : cgt@haute-vienne.fr – blog : cgt-cd87

Permanence tous les jours de 8h00 à 17h00

Limoges, le 19 juin 2023

A Monsieur le Président du Conseil départemental
de la Haute-Vienne.

Objet : Demande d'octroi de la prime de pouvoir d'achat à destination des agents publics.

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans méconnaître les attentes fortes du personnel et de leurs représentants concernant l'augmentation du pouvoir d'achat des agents de toutes les collectivités territoriales surtout pour les bas salaires.

Au Conseil départemental, ce n'est pas la revalorisation de notre IFSE en 2022 et plus récemment l'annonce de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% qui va permettre aux agents de faire face convenablement aux dépenses du quotidien.

Pour les fonctionnaires relevant des statuts de la Fonction publique d'État et de l'Hospitalier, le gouvernement a décidé d'octroyer une prime de pouvoir d'achat de 800 euros pour les moins bien payés, à 300 euros pour ceux au plafond qui est de 3250 euros. Ce dispositif n'est pas rendu obligatoire pour les agents de la fonction publique territoriale, mais il le permet.

Pour autant, les agents en ayant le plus besoin, ceux impactés de plein fouet par l'inflation sur les produits de première nécessité et alimentaires, ne sauraient comprendre que ce dispositif ne soit pas suivi d'effet.

Aussi, nous espérons vivement que cette attente que nous portons auprès de vous soit entendue. Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération.

Pour le syndicat CGT

Le secrétaire général
Philippe LAVERGNE